



Regroupement familial algerien

Par **kab92**, le **04/09/2009** à **16:25**

Bonjour,rnrnje suis algérien vivant en France, j'étais salarié (cadre) pendant un an et demi, avec la conjoncture actuelle je viens de perdre mon emploi, du coup actuellement je suis au chômage.rnrnma question est la suivante: est ce que en tant que demandeur d'emploi ai je le droit de faire un regroupement familial, car j'hésite parce que je suis à la recherche d'un emploi.rnrnMerci pour vos réponses

Par **anais16**, le **04/09/2009** à **20:24**

Bonjour,rnrnl'une des conditions indérogeable au regroupement familial est d'avoir des ressources stables et suffisantes: un CDI à temp plein, un salaire égal eu smic +1/5 depuis les 12 derniers mois précédant la demande.rnrnVotre situation doit donc se stabiliser afin d'assurer un RF. La procédure de RF étant très très longue, ne perdez pas de temps à lancer la procédure tant que le dossier n'est pas des plus complets.

Par **kab92**, le **04/09/2009** à **23:59**

Merci anais pour ces informations, donc a votre avis je patiente le temps de trouver un job en CDI !!!!!rnrnCordialement

Par **anais16**, le **05/09/2009** à **00:30**

un CDI durant au moins un an et ensuite vous pourrez envisager le RF.